

LA VOIX DES SENIORS INFO

EDITION SPECIALE FEVRIER 2019

Editorial

Roland Grunder, Co-Président CSA, en collaboration avec Michel Pillonel



■ Comme chacun le sait, le Conseil Suisse des Aînés (CSA) n'est pas une organisation faitière, il est l'organe de symbiose entre la Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) et l'Association Suisse des Aînés (ASA). Il réunit donc la plus grande partie des organisations de retraités de ce pays et compte 200'000 membres. Ces délégués sont désignés à parité égale par les deux organisations faitières. Cette construction a été voulue par le législateur lors de sa création en insistant sur le fait que le CSA serait le partenaire privilégié des autorités fédérales pour toutes les questions de la vieillesse. Depuis 2010, un contrat de prestation est signé entre l'OFAS et le CSA qui stipule que les deux organisations qui le composent ont droit à une partie de la subvention allouée. Du point de vue politique ces deux entités restent pourtant indépendantes ainsi qu'en matière d'information de leurs membres. C'est la raison pour laquelle les deux associations ont chacune leur propre bulletin d'information et le CSA le sien. Au cours de ces dernières années, tous les acteurs se sont demandé si un bulletin commun n'était pas envisageable.

Chacun pourrait y apporter sa contribution en préservant les buts et l'orientation politique qui est la sienne. En n'édictant qu'un seul bulletin d'information, les trois organisations pourraient réaliser quelques économies non-négligeables.

Cet essai pourrait être suivi d'un bulletin commun à condition que chaque association se déclare d'accord d'opter pour ce moyen d'information

Par une information globale, leurs membres associés pourraient se rendre compte des avis de chacun publiés dans un seul bulletin. Libres aux trois partenaires d'informer spécialement et rapidement leurs associations membres par des e-news sur différents sujets. De toute manière le bulletin d'information n'est pas le moyen idéal pour informer rapidement ses membres car il ne paraît que trois ou quatre fois par année. Cette information est par trop diluée et ressemble trop souvent à du « réchauffé ». Pour toutes ces raisons, les trois associations ont décidé de faire un essai par un numéro zéro envoyé aux destinataires des bulletins des trois organisations. Cet essai pourrait être suivi d'un bulletin commun à condition que chaque association se déclare d'accord d'adopter ce moyen d'information commun. Il ne leur reste donc qu'à poursuivre cette réflexion. En conclusion, rappelons qu'il s'agit d'une édition test no zéro pour permettre une prise de position sur le bien-fondé d'une communication conjointe des trois entités ayant les mêmes objectifs à l'égard des problèmes du vieillissement dans notre pays.

SSR Schweizerischer Seniorenrat
CSA Conseil suisse des aînés
Consiglio svizzero degli anziani

VASOS Vereinigung aktiver Senioren und
FARES Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz, 3000 Bern
Fédération des Associations des
retraités et de l'entraide en Suisse, 3000 Bern
Federazione associazioni dei
pensionati e l'italocaniti in Svizzera, 3000 Bern

SVS Schweizerischer Verband für Seniorenfragen
Association Suisse des Aînés (ASA)
Associazione Svizzera degli Anziani (ASA)



SOMMAIRE

Editorial	1
Notre système de santé ne doit pas s'écrouler	2
Financement des soins - Les cantons doivent payer les coûts résiduels	2
La réforme des prestations complémentaires - Entre mandat d'économies et respect d'un mandat constitutionnel	3
Réflexions sur la discrimination due à l'âge	4
Pour une vieillesse dans la dignité - la FARES la défend	5
Les seniors doivent sortir de la voie de garage	6
Seniors, vieillesse et digitalisation: les natis et les laissés-pour-compte!	7
Une loi contre la discrimination due à l'âge est-elle nécessaire ?	8
Impressum	

Notre système de santé ne doit pas s'écrouler

Reinhard Hänggi, Rédacteur du CSA

■ En septembre, sous le titre « **Promotion de la santé – un moyen contre l'explosion des coûts dans le domaine de la santé ?** », le CSA a organisé une manifestation publique à Coire.

Le Canton des Grisons a développé un programme de promotion et de prévention de la santé de la vieillesse, qui fut présenté et discuté lors de la manifestation. Il peut être téléchargé sur Internet sous www.gr.ch.

Au centre de la manifestation était un exposé du Surveillant des prix Stefan Meierhans. Dans son état des lieux sur l'explosion des coûts de la santé, il critiqua entre autres, que depuis l'introduction de la Loi sur l'assurance maladie (LaMal) en 1996, les primes des caisses maladie ont augmenté cinq fois plus que les salaires moyens. La conséquence est qu'aujourd'hui un tiers de la population bénéficie des prestations complémentaires pour les primes. Il s'agit d'une bombe à retardement; de cette manière notre système de santé n'est plus finançable.

Réaliser maintenant les modifications sans plus attendre

Le Surveillant des prix s'engage pour que des modifications efficaces soient réalisées rapidement à divers niveaux.

Pour lui figurent au premier plan :

Stopper la mentalité de self service

Il n'est pas acceptable que le prix des médicaments en Suisse soient le double du reste de l'Europe .

Eliminer les incitations perverses

Les médecins et les hôpitaux doivent à peine rendre compte de leurs actions. Environ 30 pour cent des interventions chirurgicales réalisées ne sont médicalement pas nécessaires.

Promouvoir la concurrence

Il s'agit d'une bombe à retardement; de cette manière notre système de santé n'est plus finançable

Stefan Meierhans, „Monsieur Prix“

La concurrence est la meilleure surveillance des prix. Les assureurs maladie doivent définir exactement, quelles prestations doivent être fournies et à quel prix et ensuite contrôler ces prestations.

La Confédération et les cantons doivent prendre leur responsabilité

Ils assument une grande partie des coûts. Qui paie, commande !

Une loi fédérale sur la santé devrait contribuer à endiguer l'explosion des coûts dans le domaine de la santé. Le

Surveillant des prix est cependant d'avis que les bases juridiques sont déjà disponibles, elles doivent seulement être appliquées.

Comment chaque patient peut contribuer ?

Le patient et le payeur de primes a trois possibilités de contribuer à modifier les faux systèmes et les incitations perverses dans le domaine de la santé :

- Ne plus s'assurer que dans l'assurance de base.
- Exiger du médecin qu'il prescrive des génériques.
- En cas de doute, demander un deuxième avis.

A la fin de la manifestation à Coire, une **résolution du CSA relative à l'explosion des coûts dans le domaine de la santé** a été approuvée.

Elle peut être consultée sous www.ssr-csa.ch.



Le bouillonnant surveillant des Prix Stephan Meierhans



Financement des soins - Les cantons doivent payer les coûts résiduels

Lukas Bäuml, Président du Groupe de travail Santé du CSA

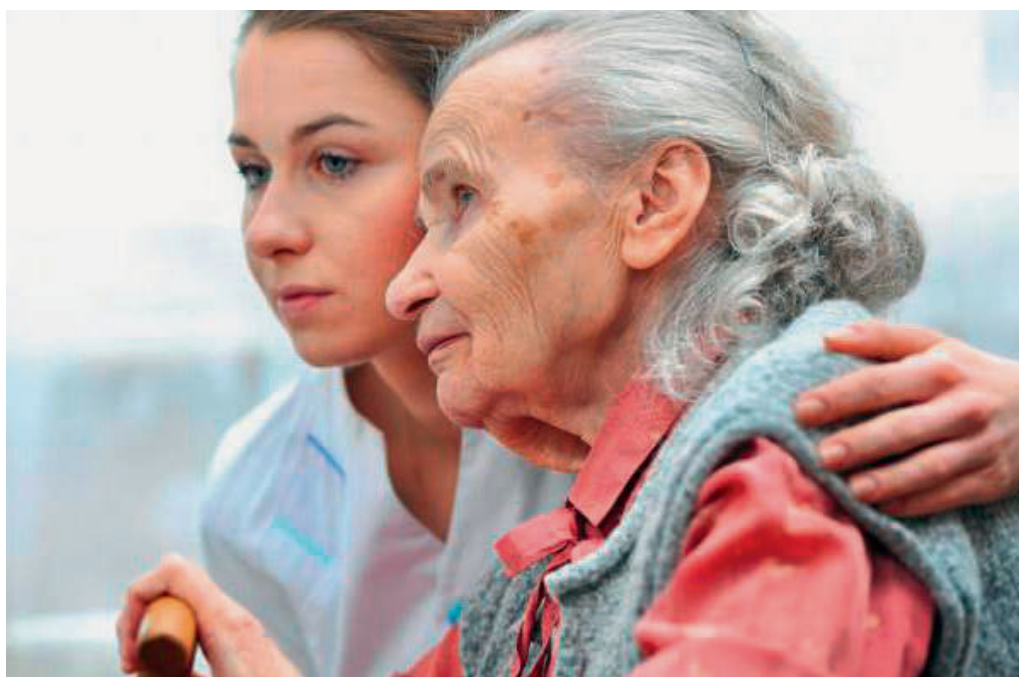
Jusqu'à maintenant les cantons avaient fixé des montants maximaux. Les soins dont les coûts allant au-delà de ces montants n'étaient pas assumés par les pouvoirs publics et par conséquent imputés aux concernés.

Sondage auprès des Cantons

Cette décision juridique du Tribunal fédéral est à considérer comme positive, aussi bien pour les fournisseurs de prestations que pour les seniors. Le CSA a lancé un sondage dans les Cantons par l'intermédiaire de leurs élus. Ces derniers poseront les trois questions ci-dessous à leur gouvernement cantonal :

1. Quelles sont les conséquences financières de ce jugement du Tribunal fédéral pour les pouvoirs publics ?
2. Comment et dans quel délai, les lois et ordonnances cantonales seront-elles adaptées ?
3. Quels sont les effets du jugement du Tribunal fédéral sur la tarification pour Spitex, pour les homes et les EMS ?

Nous reviendrons sur les résultats de ce sondage.



La réforme des prestations complémentaires – Entre mandat d'économies et respect d'un mandat constitutionnel

Lukas Bäumle, Comité de l'ASA et Président du Groupe de travail Santé du CSA

■ En Suisse, 320'000 personnes dépendent des prestations complémentaires (PC) pour leur sécurité d'existence. Cependant, depuis l'introduction du nouveau financement des soins, il y a 10 ans, les coûts ont fortement augmentés, alors que les montants, fixés par le Conseil fédéral, remboursés par les assureurs maladie pour les EMS et homes ainsi que pour Spitex, n'ont pas été adaptés.

La tâche du Parlement de réformer les prestations complémentaires avait pour objectif de maintenir le niveau actuel des prestations des PC et, en même temps, d'éliminer des incitations négatives, respectivement d'éliminer les valeurs-seuils. Alors que le Conseil national voulait avant tout économiser, le Conseil des Etats prit, à juste titre, une position modérée. Un accord a pu être conclu entre les deux Chambres pour des améliorations relatives aux loyers d'habitation. Ainsi les personnes seules, en ville, recevront jusqu'à 1'370 francs mensuels, 1'325 francs dans les agglomérations et 1'270 francs à la campagne, plus 250 francs pour chaque personne vivant dans le ménage.

Avec une fortune de 100'000 francs pour une personne seule, respective-

ment Fr. 200'000 pour un couple, il n'y a aucun droit aux PC, la possession d'une maison tient également lieu d'élément de fortune. Si un des époux doit entrer dans un EMS, le partenaire doit vendre immédiatement la maison, afin de pouvoir financer les coûts de l'EMS, clairement une détérioration par rapport à la situation actuelle. Les deux Chambres sont en désaccord si l'utilisation au comptant du capital retiré de la caisse de retraites doit être sanctionnée par une diminution de 10 % des PC. Cependant elles ont déjà décidé qu'à l'avenir une utilisation élevée de la fortune aura comme conséquence des pertes financières pour les retraités: les offices PC considèrent comme une renonciation à la fortune, lorsque quelqu'un a utilisé trop d'argent, rétroactivement sur 10 ans. Cela peut aussi concerner les retraités **actuels**.

La demande des associations de seniors de considérer des PC à l'usage de formes alternatives de logement ne fut pas prise en considération.

Selon le résultat de la réforme des PC à la fin des débats, il faudra, cas échéant lancer le référendum avec d'autres organisations.

Groupes de travail du CSA

Groupe de travail A – Vieillesse et société

Dignité, qualité de vie et autonomie des personnes âgées, image de la vieillesse auprès du public, participation des personnes âgées dans les domaines sociaux, culturels et économiques, relations entre les générations.

Groupe de travail B – Technologie de l'information et de la communication

Accès de la population âgée aux nouvelles technologies, intégration dans les réseaux de communication électronique, suppression des barrières numériques, utilisation des nouvelles technologies pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Groupe de travail C – Migration et vieillesse

Situation spécifique de vie des migrants et migrantes âgées, en raison de leur origine culturelle, en tenant compte de la période de la vieillesse dépendante.

Groupe de travail D – Sécurité sociale

Aspects intéressants les aînés dans la politique de sécurité sociale, surtout la prévoyance vieillesse (AVS, AI, PC, PP), et spécialement ceux qui touchent les prestations, le financement, le fonctionnement, leur conception et les relations entre générations.

Groupe de travail E - Santé

Aspects de la politique de la santé des aînés, en particulier pour les soins palliatifs et de longue durée, de la prise en compte du respect du libre choix, de la dignité, de la qualité de vie, de l'autonomie et de la prévention, ainsi que de la transparence des informations et de la clarté des coûts.

Groupe de travail F – Mobilité et habitat

Formes d'habitat adaptées à la vieillesse dans des lieux individuels ou collectifs, favorisant une vieillesse autonome ou dépendante, soucieuse de garantir la mobilité dans le système des transports, suppression des barrières architecturales, prévention

Réflexions sur la discrimination due à l'âge

Bea Heim, Conseillère nationale et Co-Présidente de la FARES



■ Au cours des semaines passées, dans l'optique de cet article, j'ai examiné délibérément l'image des personnes âgées que nous rencontrons dans le public. Par public, je pense à la publicité, aux quotidiens, aux magazines et aux programmes TV.

Cette méthode n'est sûrement pas scientifique – mais malgré tout édiifiante. Ainsi sur une page de publicité, on ne voit que des visages rayonnants, des seniors sautant allégrement pardessus la barrière d'un pré, circulant avec des vélos haut de gamme dans des paysages de rêve, se reposant de leur journée d'excursion dans des hôtels quatre étoiles ou se laissant conseiller pour leurs placements par un homme sympathique.

Puis on voit à la télévision des séries interminables avec des enquêtrices et enquêteurs plus ou moins âgés et grognons. Ou encore des comédies dont l'humour est tiré de l'opposition entre l'expérience de vie et le monde actuel.

Et dans les quotidiens, quand ce ne sont pas des annexes publicitaires, on y voit des personnes âgées, figures anonymes, comme figurants dans une scène, allant du lit d'hôpital à la chaise roulante ou au petit banc dans le parc. Et lorsqu'il s'agit d'illustrer les coûts de la santé ou de l'assurance vieillesse, des graphiques sans fantaisie.

La réalité est autre

Ce que ces reflets ont en commun, c'est l'image faussée de la situation effective des personnes âgées dans ce pays. Elles sont, chacune à sa manière, discriminantes dans le sens où l'image véhiculée des personnes âgées ne correspond aucunement à la réalité sociale globale. Nous ne sommes pas, riche et entreprenant, ou pauvre et des vecteurs de coûts. J'ai la ferme conviction que ces images irréalistes contribuent beaucoup à l'apparition de différentes formes de discrimination due à l'âge. Par exemple, on dit : « les seniors vont de toute façon très bien »; ou alors « les seniors nous coûtent trop cher ». Dans le premier cas, les seniors doivent « rester discrets et en profiter » et dans le second, « ils n'ont qu'à se taire et être reconnaissants pour ce qu'ils reçoivent ! ».

Il n'y a donc pas une image « de la vieillesse » mais des caricatures isolées qui, promeuvent une approche différenciée et de ce fait discriminante des personnes âgées.

Deux exemples

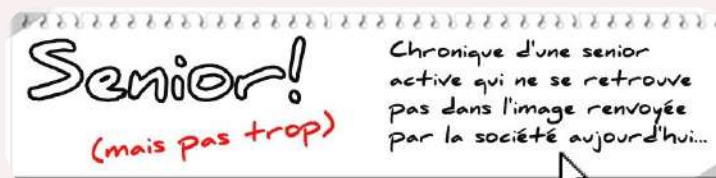
Lorsqu'en deux semaines, par hasard et de manière tragique, trois septuagénaires sont impliqués dans un grave accident de circulation, la presse de boulevard appelle aussi sûrement que rapidement, à une interdiction de circulation ou encore à des contrôles plus sévères pour les conductrices et conducteurs âgés. Mais lorsque dans quatorze accidents graves, sont impliquées trois personnes de 35 ans, ce qui, statistiquement, est plus vraisemblable, la presse le passe sous silence.

Autre exemple: la statistique prouve que nous devenons toujours plus âgés et vivons plus longtemps en bonne santé.

...se taire et être
reconnaissant pour ce
que l'on reçoit !

A priori, cette bonne nouvelle est utilisée dans les débats relatifs à la prévoyance professionnelle presque de manière routinière avec une connotation pleine de reproches. En conséquence, tous devraient, indépendamment de leur situation personnelle, travailler plus longtemps. Le travailleur dans la construction, la vendeuse tout comme le Professeur effectuant des recherches en médecine, ou encore l'historienne. Dans le même temps, des travailleurs de 50 ans et plus sont confrontés, après avoir perdu leur emploi, à la grande difficulté de trouver un nouveau job; on les dit trop âgés, trop peu efficaces du côté des chefs du personnel. Ou lorsqu'ils veulent être aimables : trop qualifiés.

Pour faire cesser ces manières de voir, ces a priori ou, pour le moins, les ralentir, l'image des personnes âgées doit être plus proche de la réalité. En ce sens, notre action commune est éminemment importante. Nous devons veiller à ce que les voix des seniors soient considérées dans leur diversité. A considérer aussi bien dans les dossiers politiques du quotidien très concrets, que dans une approche sociétale commune. Je m'engage dans ce sens – et remercie cordialement toutes celles et ceux qui apportent leur contribution !



Officiellement, la pauvreté dans la vieillesse est volontiers niée, car au premier abord, elle n'est le plus souvent pas visible

Pour une vieillesse dans la dignité – la FARES la défend

Bea Heim, Coprésidente de la FARES

■ Malgré un engagement durant des décennies, à leur poste de travail et dans la famille, certains retraité(e)s n'arrivent qu'avec peine à joindre les deux bouts. Leur revenu ne suffit pas au nécessaire. En Suisse, 200'000 personnes vivent dans la pauvreté, et davantage encore sous le seuil de la précarité.

Avant tout, les plus concernés sont les femmes, les personnes dans les branches à bas salaires, les chômeurs de longue durée, ainsi que les femmes et les hommes vivant seuls. Le travail à temps partiel, le chômage partiel ou une modification dans la situation de vie comme un divorce ou la maladie augmentent singulièrement le risque de pauvreté durant la vieillesse. Car les bas salaires ne permettent pas, durant la vie professionnelle, de constituer des économies suffisantes. Trop souvent, cela suffit à peine pour une petite rente du deuxième pilier et beaucoup ne peuvent que rêver du troisième pilier.

Perte de la qualité de vie

Les femmes sont systématiquement défavorisées pour des raisons familiales, comme la maternité ou l'aide aux proches. Elles ne peuvent exercer un travail salarié qu'à temps partiel ou doivent très souvent l'interrompre. A cela s'ajoute l'inégalité salariale existante entre homme et femme.

La discrimination dans la vie professionnelle se traduit durant la vieillesse par de lourdes réductions des rentes. Officiellement, la pauvreté dans la vieillesse est volontiers niée, car au premier abord, elle n'est le plus souvent pas visible.

C'est ainsi que les coûts fixes de la vie comme le loyer, l'assurance maladie, les dépenses de santé et les impôts entament une grande partie des rentes. Les conséquences sont multiples: renoncements aux loisirs, retrait de la vie sociale, d'où une perte de la qualité de vie qui allait de soi auparavant, au détriment de la santé.

Nouvelle réforme des rentes - une tâche herculéenne

La garantie des rentes nécessite la solidarité de toutes les générations, comme jusqu'à maintenant et également pour le futur. Après la votation négative relative à la prévoyance

Le travail pour une telle sécurité sociale commence déjà bien avant la question des rentes.

vieillesse 2020, nous sommes au-devant de l'élaboration d'une nouvelle réforme des rentes, plus juste.

Elle doit trouver l'équilibre entre les défis financiers et sociétaux.

Les rentes doivent être garanties pour un futur proche et lointain; elles doivent garantir à chacun-e et à toutes les générations de pouvoir vivre une vieillesse avec dignité et sans devoir renoncer à un bon système de santé, ni à la vie sociale.

La nouvelle révision doit créer la sécurité pour les jeunes et les vieux, faire en sorte que l'écart entre pauvres et riches n'aille pas en augmentant encore, plus spécialement dans la vieillesse.

Le travail pour une telle sécurité sociale commence déjà bien avant la question des rentes. La Suisse a surtout besoin d'une stratégie conséquente et cohérente de lutte contre la pauvreté.

Cela commence déjà par le développement durant la petite enfance, la conciliation de la famille et du travail, le renforcement de la qualification professionnelle pour faire face aux changements dans la société jusqu'à la mise en œuvre de l'égalité salariale.



La solidarité sociétale est souhaitée tant par les jeunes que par les seniors et également par notre économie.

Le paquet fiscal à venir est un pas dans cette direction, avec le renforcement des conditions cadres pour les entreprises de notre pays, lié également à un renforcement financier de l'AVS, cœur-poumon de la Suisse sociale.

C'est pourquoi ce projet mérite notre OUI



Les seniors doivent sortir de la voie de garage

Karl Vögeli, Président de l'ASA



■ Durant ces dernières années, les questions concernant les personnes âgées ont trop souvent dérapé. Le plus souvent dans les médias, mais aussi dans les discussions politiques où les seniors ne sont considérés que comme vecteurs de coûts. L'ensemble des rapports sur la réforme des rentes est concentré sur les questions financières et souvent confondus avec ces réformes, d'abord celle ayant échoué en 2017, puis celle qui est maintenant au premier plan.

A partir de 50 ans, les personnes âgées sont considérées comme vecteurs de coûts ou trop exaspérants dans le trafic en étant des obstacles de ralentissement. Par contre, ce qu'ils fournissent pour l'économie est souvent tu. On pense au travail bénévole qui atteint, selon les estimations, plusieurs milliards de francs. On songe à la contribution économique des seniors au Produit Intérieur Brut (BIP). Des destinations d'excursions seraient, en automne, désertes sans les personnes âgées. Ce sont les personnes qui ne sont plus actives professionnellement qui participe le plus à la consommation intérieure.

Les collaborateurs âgés sont plus résistants au stress

La politique et l'opinion publique vivent avec des préjugés.

En avril 2016, l'Institut économique réputé Max Planck à Munich a réalisé

une large étude empirique auprès de 4'000 participants, analysant la performance de différentes classes d'âge. Le résultat est surprenant : la productivité au travail ne diminue pas avec l'âge, mais au contraire augmente jusqu'à l'âge de 65 ans ! Le Professeur Axel Bösch, Directeur du Centre munihois pour l'aspect économique de l'âge - *Munich Center for the Economics of Ageing* [MEA] - arrive à la conclusion que la productivité et la fiabilité des travailleurs âgés sont plus élevées que celles des plus jeunes. Comme raison principale, il indiqua : «les employés plus âgés souffrent

Apprendre tout au long de la vie est décisif; cela ne commence pas seulement à 50 ans, mais dès l'entrée dans la vie active

moins du stress, grâce à l'expérience. De plus, ils font nettement moins d'erreurs lourdes et coûteuses que les jeunes ». L'étude qui contredit les clichés en vogue, ne rencontra que peu d'attention. Seules, très peu d'entreprises sont conscientes de ces faits, bien qu'en 2035, chaque quatrième Européen sera âgé de plus de 65 ans. Avec l'âge croissant des employés, le monde du travail doit être repensé. Apprendre tout au long de la vie est décisif et cela ne commence pas seulement à 50 ans, mais dès l'entrée dans la vie professionnelle. Naturellement, l'employeur doit en tenir compte. Les durées du travail, les lieux de travail, les congés sabbatiques, sont à redéfinir; la formation continue est à mettre en place, le travail est à organiser pour faciliter la prévention de la santé et des modèles de retraite plus flexibles sont à prévoir. Pour atteindre ces objectifs, non seulement les associations économiques et les syndicats sont concernés, mais également les politiques.

Le message n'est pas encore parvenu au Parlement, qui s'occupe plus volontiers de questions du genre: «Combien peut-on encore économiser auprès des personnes âgées ?»

Discrimination par l'âge

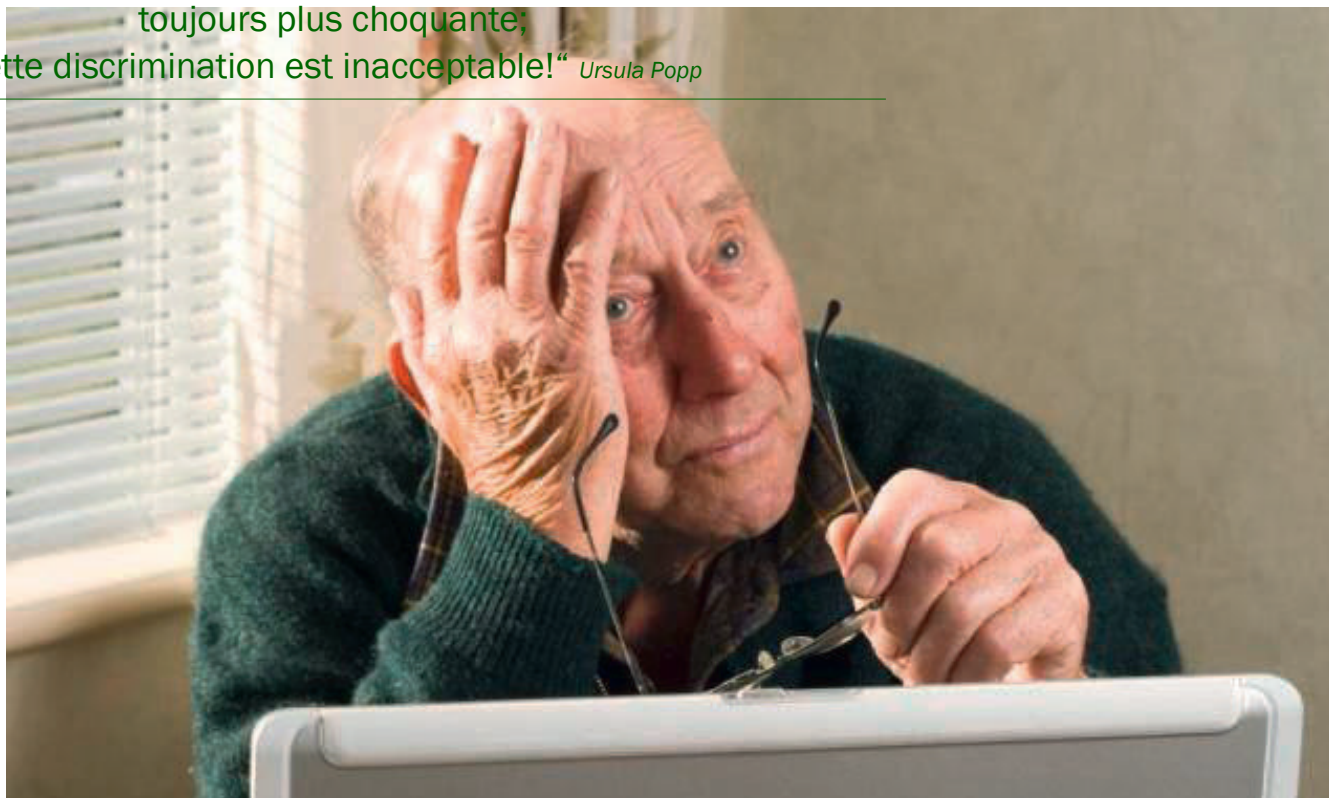
La tendance des autorités et des politiques est discriminante. L'art. 8 de la Constitution fédérale qui interdit toute discrimination en fonction notamment



du sexe, de la nationalité et de l'âge, n'est que très souvent pas respecté. En Suisse, il n'y a aucune juridiction constitutionnelle, auprès de laquelle on peut se plaindre en cas de violations de ces dispositions.

A l'instar de groupes bien définis dont les droits de base ont été spécifiquement précisés, on pense notamment à l'égalité entre sexes ou pour les handicapés, on pourrait, le cas échéant, avec un nouvel article 8, al. 5, également exiger que des lois soient édictées au profit de l'égalité pour les personnes âgées. Il est révélateur que sur le thème de la discrimination due à l'âge, une seule enquête a été réalisée en 2012, avec des résultats édifiants: 77% de toutes les personnes interrogées indiquent qu'elles sont discriminées pour raison d'âge dans le monde du travail ou dans le domaine de la santé. En comparaison internationale, la Suisse est ici dans le peloton de tête du classement.

„En Suisse, la discrimination due à l'âge est toujours plus choquante; cette discrimination est inacceptable!“ *Ursula Popp*



Seniors, vieillesse et digitalisation: les nantis et les laissés-pour-compte !

Margareta Annen, membre du Comité de l'ASA (en collaboration avec le Groupe de travail TIC du CSA)

■ **Le monde se transforme en monde numérique et sans le vouloir, nous sommes tous concernés par ce nouveau phénomène. Les jeunes suivent cette transformation de près et vivent dans « l'ère du digital »; les seniors de plus de 60 ans, eux tentent malgré tout d'être à la page.**

Les seniors sont également appelés les *silver surfer* ou les seniors adeptes des nouvelles technologies.

De prime abord, les seniors ont des sentiments partagés à l'égard d'Internet et des usages qu'il est possible d'en faire. Une bonne moitié d'entre eux ont un sentiment globalement positif à l'égard de la toile, alors que l'autre moitié en ont encore un certain regard négatif.

Parmi les non-utilisateurs d'Internet et non-possesseurs d'appareils -PC, tablette ou smartphones -, une majorité justifie leur réticence par un faible intérêt pour la toile et par des difficultés de formation, de prise en main des outils, sans oublier ceux pour qui la dépense n'est pas supportable, et il y en a beaucoup !

En revanche, du côté des utilisateurs,

Internet semble être un élixir de jeunesse incontestable. Les plus de 60 ans qui utilisent le web et qui ont fait le pas de la digitalisation se sentent beaucoup moins «Seniors» que leurs homologues. Se sentir intégré à la transformation digitale a donc un effet bénéfique pour les Seniors sur la perception de leur propre vie et sur le regard que les autres leur renvoient. De quoi poursuivre les efforts d'intégration des Seniors à la transformation digitale.

En matière d'Internet, il ne faut pas négliger ceux qui vivent au seuil de la pauvreté et de la précarité

Le CSA a depuis longtemps pris conscience de cette transformation de la société et a créé un groupe de travail Technologie de l'Information (TIC).

Le digital est présent dans tous les domaines de la vie quotidienne, notamment dans celui de la santé; la santé prend une place toujours plus

importante dans notre quotidien.

Pourtant entre l'information médicale, les services médicaux et pharmaceutiques en ligne et le dossier médical électronique, il y a un pas qui n'est pas encore franchi. Le Groupe de Travail TIC veut en faire son cheval de bataille pour les années à venir.

Internet n'est pas venu bouleverser le quotidien des seniors. Leurs médias préférés restent encore la presse, la télévision et la radio. Ces seniors ont néanmoins pris l'habitude de se connecter, de diversifier et d'intensifier leurs pratiques, bref d'affirmer leurs usages digitaux.

Toutefois, il ne faut pas négliger, cette frange de la population qui vivent au seuil de pauvreté, voir même dans une grande précarité. Le GT TIC vient de terminer une étude qui doit démontrer dans quelle mesure et dans quelles conditions, les TIC peuvent venir en aide aux plus démunis des seniors pour qui vieillesse ne rime pas avec digitalisation, tout particulièrement dans les régions périphériques.

■ Conformément à l'art. 8, 2ème al., de la Constitution fédérale, personne ne doit être discriminé. Parmi les critères exhaustifs figurent, outre le sexe, l'origine, la race, la langue, la situation sociale, le mode de vie, les convictions religieuses, philosophiques ou politiques, une déficience corporelle, mentale ou psychique et également l'âge.

Au cours des dernières années, de nombreuses interventions relatives à la discrimination due à l'âge furent déposées au Parlement fédéral. Elles visaient à l'amélioration de la situation juridique actuelle contre la discrimination du fait de personnes et d'entreprises, ainsi que l'extension de la protection pénale. Même la création d'une loi fédérale générale contre la discrimination fut demandée.

Cependant, le Conseil fédéral présente régulièrement le point de vue que le droit actuel suffit pour se défendre contre la discrimination. Des règles allant plus loin affaibliraient le principe de la liberté contractuelle de l'entreprise. La liberté contractuelle constitue, selon le Conseil fédéral, un des principes fondamentaux les plus importants de la politique économique et du marché du travail en Suisse.

Le Parlement suit dans la plupart des cas cet avis et a rejeté sans discussion la plus grande part des interventions.

Critiques extérieures

La Suisse est régulièrement critiquée par les organisations internationales des droits de l'homme à cause de sa protection légale incomplète contre la discrimination.



Dans de nombreuses recommandations, elle fut invitée à créer une législation anti-discrimination exhaustive - garantissant que la Suisse reconnaisse l'obligation de protéger tous les humains - qui soit effectivement mise en œuvre. Il est avant tout déploré le manque de protection contre les discriminations par des personnes et l'absence d'interdictions pénales contre les traitements discriminatoires.

Cependant l'interdiction de la discrimination due à l'âge comprend uniquement les mesures étatiques comme la limite d'âge pour les autorités, qui sont élues par le peuple. En général, les limites d'âge pour les fonctions législatives au niveau de la Confédération, des cantons et des communes sont inacceptables.

Initiative populaire en préparation

En pratique, la discrimination intervenant le plus souvent à l'encontre de personnes âgées n'est pas couverte par l'art 8, al. 2, de la Constitution. Dans ce domaine, en Suisse, au contraire de l'Union Européenne, il manque les bases légales. En Suisse, une interdiction des limitations d'âge pour les positions supérieures de direction dans les sociétés privées ne peut pas, dans divers cas, être appliquée juridiquement.

Actuellement toutefois, une initiative populaire est en préparation par diverses associations intéressées, avec pour objectif, de créer une base légale relative à une discrimination due à l'âge.

Le CSA suit ce développement et examine ce qui peut contribuer à une amélioration de cette situation difficile et délicate.

Possibilités dans le secteur privé

Les personnes âgées peuvent cependant également se défendre contre la discrimination et organiser elles-mêmes leur vie, aussi longtemps qu'elles sont corporellement et psychologiquement en bonne santé. La législation suisse met à disposition des possibilités auxquelles l'on peut se référer.

Mandat pour cause d'incapacité

En cas de perte de sa capacité de discernement, on peut charger une personne capable de discernement, de traiter pour soi. La personne de confiance doit entreprendre tout ce qui est nécessaire pour un logement approprié et une assistance suffisante. Elle peut recevoir le courrier et peut également être chargée d'autres tâches. Si la personne de confiance est également chargée de la gestion financière et est familiarisée avec les aspects juridiques, elle peut liquider l'ensemble des affaires administratives et financières.



Dispositions anticipées du patient

On peut également se prémunir pour des situations où, à la suite d'un accident ou d'une maladie, on ne peut plus décider par soi-même. On définit par avance quelles mesures médicales on approuve et lesquelles on refuse. On peut désigner une personne de confiance et l'habiliter à décider, en remplacement, face aux médecins et au personnel soignant.

* Le groupe d'experts juristes du CSA se compose des juristes Josef Bühler, Pierre Scherb, Michael Zumbach et de la juriste Barbara Fischer.

Impressum

Editeur

CSA—Conseil Suisse des Aînés
en coopération avec l'ASA et la FARES
www.ssr-csa.ch
info@ssr-csa.ch

Redaction

Groupe de redaction adhoc sous la responsabilité de Reinhard Hänggi et la collaboration de Margareta Annen et Inge Schädler

Impression & Expédition

Lithouse, Berne
Schneider Druck SA, Zurich

Tirage & Traductions en DE FR IT
Pierre Lässer, Lindo Deambrosi